

Documents annexés au Mémoire présenté par Pierre Vachon

- 1 Environnement Canada : La Voie Verte
Service des communications ministérielles
Archive des communiqués de presse : Avis aux médias
Six projets réussis d'utilisation de gaz d'enfouissement : des mesures précoces pour diminuer l'effet de serre
http://www.wc.wg.ca/presslfg_m-f.htm
- 2 Gouvernement du Québec
Environnement Québec
Les résidus solides
<http://www.menv.gouv.qc.ca/regards/portrait-stat/residus.htm>
- 3 Biothermica : Une entreprise québécoise de haute-technologie reçoit un prix prestigieux aux États-Unis
Communiqué de Presse
- 4 Environnement Canada : La Voie Verte
Service des communications ministérielles, Archive des communiqués de presse : Avis aux médias
Six projets réussis d'utilisation de gaz d'enfouissement : des mesures précoces pour diminuer l'effet de serre
http://www.wc.wg.ca/presslfg_m-f.htm
- 5 Environnement Québec : Allocution du ministre d'État
Position du Québec face à la mise en œuvre du protocole de Kyoto au Canada (Octobre 2002)
<http://www.menv.gouv.qc.ca/regards/portrait-stat/residus.htm>
- 6 Nove Environnement inc
Exploitation du Secteur nord du lieu d'enfouissement technique
Vue du site à un kilomètre avec écran végétal (situation réelle)
Vue du site à un kilomètre avec écran végétal présent uniquement sur le site de BFI (situation hypothétique)

Erratum : Envoyé à Madame Giasson le 4 mars


 Environnement
Canada

 Environment
Canada

[English](#)
[Contactez-nous](#)
[Aide](#)
[Recherche](#)

Canada

[Site du Canada](#)

[Accueil](#)
[L'industrie de](#)
[l'environnement](#)
[Les programmes](#)
[Schéma](#)
[Renseignements](#)

L'industrie de l'environnement au Québec et au Canada

L'industrie de l'environnement tire parti de la pression exercée sur les entreprises de tous les secteurs pour les amener à rencontrer des normes plus élevées de rendement environnemental. La demande de technologies antipollution augmente, tout comme celle des procédés qui aideront les entreprises à accroître leur efficacité en termes d'environnement.

Voici quelques faits saillants d'une enquête menée par Statistique Canada en 1996-1997 qui présentent un portrait général sur l'industrie de l'environnement au Québec et au Canada.

L'industrie canadienne de l'environnement se compose surtout de petites et moyennes entreprises (PME). On en recensait 5950 en 1997 dont 1458 au Québec. Les PME se sont avérées les principaux fournisseurs de biens et de services environnementaux (60 % de tous les revenus liés à l'environnement).

Les entreprises canadiennes ont perçu des revenus en 1997 de 11,5 milliards de dollars en rapport avec l'environnement, soit 4 % de plus qu'en 1996. À l'échelle du Québec, les revenus liés à l'environnement sont demeurés inchangés à 2,5 milliards de dollars.

Les revenus provenant des exportations de biens et de services environnementaux ont totalisé 898 millions de dollars en 1997 pour le Canada, dont 100,5 millions de dollars pour le Québec. Les États-Unis ont constitué le plus grand marché d'exportation pour l'industrie canadienne de l'environnement, suivis de l'Europe et de l'Amérique du Sud.

Le nombre total d'emplois des établissements commerciaux qui ont déclaré des revenus liés aux activités environnementales était de 159 932 en 1997, dont 32 748 au Québec.

Date de création : 02/23/2003

Date de modification : 02/23/2003

 URL : http://brouillard.wul.qc.ec.gc.ca/dpe/Programme/industry_f.asp
[Avis importants](#)

 © 2000,
Environnement
Canada
Tous droits réservés

Environnement
CanadaEnvironnement
Canada

Canada

English

Contactez-nous

Aide

Recherche

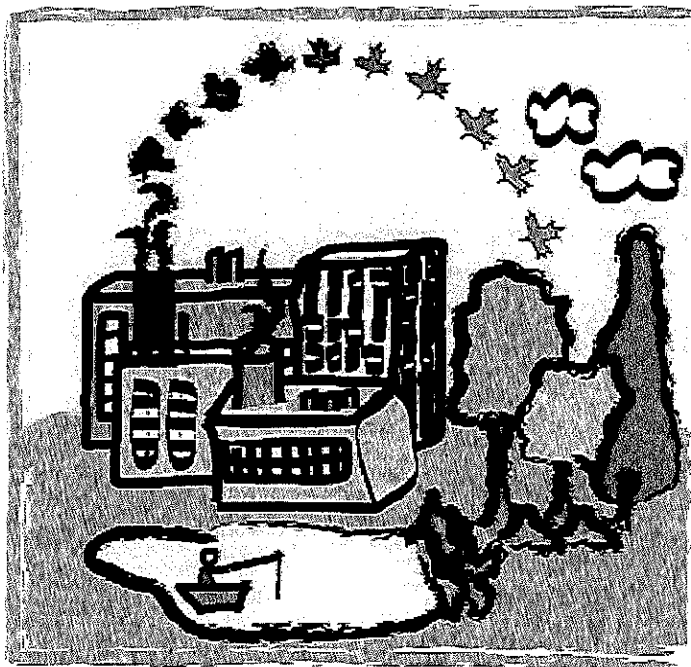
Site du Canada

**La Voie
verte**
Région du Québec

**Programmes fédéraux d'aide financière
pour les technologies environnementales
Région du Québec**

[Accueil](#)

[L'industrie de
l'environnement](#)
[Les programmes](#)
[Schéma](#)
[Renseignements](#)



Environnement Canada, Développement économique Canada, le Conseil national de recherche du Canada, Industrie Canada et l'Agence des douanes et du revenu du Canada offrent au Québec des programmes de soutien technique et financier à l'intention des entreprises qui développent et commercialisent des technologies et des produits innovateurs reliés à l'environnement. Chaque programme présente des conditions et des modalités d'application particulières qui répondent à des besoins précis. Ces ministères travaillent en étroite collaboration, au sein d'une équipe de coordination interministérielle régionale, pour le développement et l'essor d'une industrie environnementale régionale.

Date de création : 02/23/2003
Date de modification : 02/23/2003
URL : <http://brouillard.wul.qc.ec.gc.ca/dpe/Programme/index.asp>
[Avis importants](#)

© 2000, Environnement
Canada
Tous droits réservés



Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

English

Contactez-nous

Recherche

Aide

Site du Canada

Quoi de neuf
À notre Sujet

Votre
environnement

Information
et Publications

Météo

Accueil

Programmes

Plan du site

Publications

Liens

Accueil

Direction de la protection de l'environnement

Accueil

Le mandat de la Direction de la protection de l'environnement (DPE) ^{Région du Québec} consiste à préserver et améliorer la qualité de l'environnement.

Enjeux atmosphériques

La vision à long terme de la direction s'articule autour de trois grands axes :

Innovation technologique et secteurs industriels

- un environnement sain ;
- la sécurité contre les risques environnementaux ;
- une société plus verte.

Inspections et enquêtes pollutions

La Direction de la protection de l'environnement de la région du Québec regroupe trois divisions dont la mission est de s'assurer que les activités humaines se déroulent sans compromettre l'intégrité et le bien-être des êtres humains et des écosystèmes. La DPE voit à l'utilisation judicieuse des ressources naturelles dans un optique de développement économique durable.

Intervention et restauration

Protection du milieu aquatique

Les enjeux environnementaux auxquels doit faire face la DPE sont variés et complexes :

Saint-Laurent Vision 2000

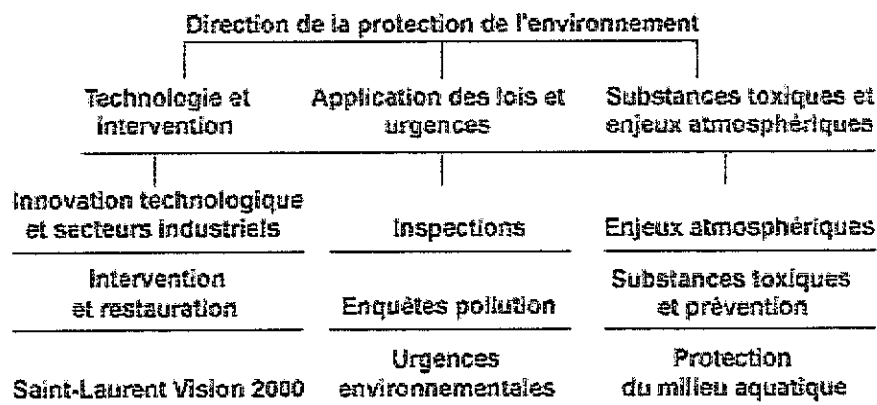
- lutte contre les substances toxiques dans l'eau et dans l'atmosphère ;
- mitigation des impacts issus des changements climatiques ;
- assainissement du fleuve Saint-Laurent ;
- réponse aux urgences environnementales ;
- activités de surveillance reliées à la protection de la faune.

Urgences environnementales

Substances toxiques et prévention

Le traitement de ces enjeux nécessite différentes approches et des outils variés : l'application des lois et règlements, la prévention de la pollution, le développement et la démonstration de technologies environnementales et le développement de systèmes de gestion environnementale.

Registre public des autorisations transitoires pour les mines de métaux



| [Quoi de neuf](#) | [À notre sujet](#) | [Votre environnement](#) | [Information et publications](#) | [Météo](#) |
| [Accueil](#) |
| [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#) |

La Voie verte^{MC}, site Web d'Environnement Canada

Dernière mise à jour : 9/18/2001

[Avis importants](#)

http://www.qc.ec.gc.ca/dpe/Francais/dpe_main_fr.asp?dpe_home

▲

Environnement
CanadaEnvironnement
Canada

Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Quoi de neuf	Thèmes	Publications	Météo	Accueil
A notre sujet				

Indicateurs
environnementaux

Butler en vol

Rapports de science
des écosystèmesMises à jour du
CDROMÉcozones C.-B.
et YukonRéseau de
surveillance et
d'évaluation
écologiques

Accueil Écoinfo



Cliquez [ici](#) pour voir
notre nouveau indicateur
de changement
climatique.

Visitez la mise à jour de
nos indicateurs:

- [Bernache cravant](#)
- [Petit Oie des neiges](#)
- [Caribou de la Porcupine](#)
- [Espèces de sauvagine](#)
- [Cygne trompette](#)
- [Oiseaux de mer](#)
- [Smog](#)



Indicateurs environnementaux

Les indicateurs suivants constituent un ensemble dynamique d'indicateurs environnementaux se rattachant à des questions prioritaires pour lesquelles Environnement Canada gère des programmes de surveillance. Ils décrivent, en termes scientifiques concis et d'une façon facile à comprendre, l'état de l'environnement.

Ecosystèmes marins



- ▶ Fermeture de zones coquillières
- ▶ Oiseaux de mer

Contaminants toxiques



- ▶ Les BPC dans les oeufs de cormoran
- ▶ Niveaux de dioxines et de furanes
- ▶ Empoisonnement de rapaces par des pesticides
- ▶ Toxines dans les oeufs d'héron

L'épaisseur de l'ozone
stratosphérique

- ▶ L'épaisseur de l'ozone stratosphérique

Utilisation de l'eau en milieu urbain
et traitement des eaux usées

- ▶ Consommation de l'eau et eaux usées

Biodiversité



- ▶ Pygargue à tête blanche
- ▶ Bernache cravant
- ▶ Le Grand Héron
- ▶ Petite Oie des neiges
- ▶ Caribou de la Porcupine
- ▶ Espèces de sauvagine
- ▶ Le Cygne trompette
- ▶ Bécasseau d'Alaska
- ▶ Écosystèmes sensibles - en voie de construction

Changement climatique



- ▶ Température/Précipitation

Qualité de l'air en milieu urbain



- ▶ Le smog

Qualité de l'eau douce



- ▶ Niveaux de nitrate en eaux souterraines

Tous les indicateurs sont continuellement mis à jour dès que de l'information plus récente est disponible.

La description des indicateurs s'articule autour de quatre questions

concernant l'état de l'environnement: que se passe-t-il? Pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi est-ce important? Que fait-on?

Cliquez sur l'indicateur environnemental en surbrillance pour le visionner. Veuillez noter que ce site est en développement et que de nouveaux sujets et indicateurs seront ajoutés au fur et à mesure qu'on obtiendra de l'information.

▲
DÉBUT

Essayez le sondage en ligne d'Éco info. Cliquez [ICI](#) pour commencer.

| [Quoi de neuf](#) | [À notre sujet](#) | [Thèmes](#) | [Publications](#) | [Météo](#) | [Accueil](#) |
| [English](#) | [Contactez-nous](#) | [Aide](#) | [Recherche](#) | [Site du Canada](#) |

La Voie verte^{MC}, site Web d'Environnement Canada

Mise à jour le: 2002-04-18

Contenu revu le: 2002-04-18

[Avis importants](#)

URL of this page: http://www.ecoinfo.gc.ca/env_ind/indicators_f.cfm



- Les ministres \
- Le ministère \
- Air \
- Biodiversité \
- Changements climatiques \
- Développement durable \
- Eau \
- Évaluations
environnementales \
- Matières dangereuses ou
résiduelles \
- Milieu agricole \
- Milieu industriel \
- Pesticides \
- Regards sur l'environnement \
- Terrains contaminés \

Les résidus solides

Chaque année, des millions de tonnes de matières de toutes sortes sont mises au rebut. Ces matières sont constituées de ressources renouvelables et non renouvelables qui doivent être gérées de façon appropriée, afin de ne pas engendrer de problèmes environnementaux.

La production et la gestion des résidus solides

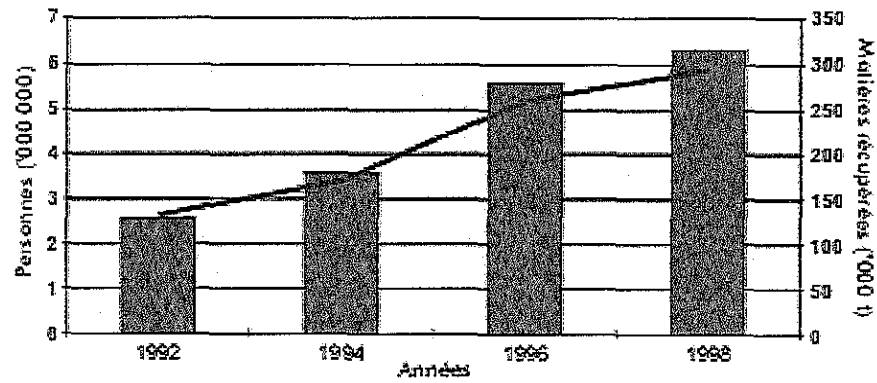
On constate que les quantités de résidus récupérés sont passées de 1 597 600 tonnes, en 1992, à 3 370 870 tonnes en 1998, soit plus du double. Parallèlement, les quantités éliminées, qui étaient de l'ordre de 5 513 000 tonnes, ont connu une diminution en 1994; depuis lors, la tendance semble être à la hausse puisque les quantités dépassaient les 5 705 465 tonnes en 1998 (tableau 13). Il est intéressant aussi de noter la variation du taux de récupération par personne, lequel est passé de 0,22 en 1992 à 0,46 tonne par personne en 1998. Quant au taux de génération par personne, il a varié de 0,99 à 1,24 tonne par personne entre 1992 et 1998.

Tableau 13 – Résidus totaux générés, et taux annuel de génération de résidus par habitants, selon le mode de récupération ou d'élimination, Québec, 1992-1998

La récupération des résidus solides

Les collectes sélectives municipales de matières recyclables ont connu un essor surtout à compter de 1989, année de la création de Collecte sélective Québec. Depuis lors, différents programmes de subvention ont été mis en oeuvre pour supporter ce type de collecte. En effet, la population desservie par des services de collecte sélective municipale est passée de 2,6 millions personnes, en 1992, à 6,3 millions en 1998, soit plus de 85 % de la population du Québec (figure 8). En ce qui concerne les quantités récupérées, celles-ci ont suivi la même courbe d'accroissement puisqu'elles se sont élevées respectivement de 132 000 à 294 444 tonnes pour les années 1992 et 1998.

Figure 8 – Quantité de matières récupérées issues des collectes municipales de matières recyclables et population correspondante desservie, Québec, 1992-1998



■ Nombre de personnes desservies par des collectes sélectives municipales de matières recyclables
 — Quantité de matières récupérées (tonnes métriques)¹

1. Les quantités de matières récupérées par des collectes sélectives municipales de matières recyclables (papier, verre, métaux ferreux et non ferreux et plastique) ne sont pas semblables à celles calculées par RECYC-QUÉBEC, car les méthodes d'inventaires et de compilation sont différentes.

Source : Collecte sélective Québec.



Dernière mise à jour : 2002-05-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Votre opinion compte](#) |

Québec

© Gouvernement du Québec, 2002

Tableau 13
 Résidus totaux générés et taux annuel de génération de résidus par habitant, selon le mode de récupération ou d'élimination, Québec, 1992-1998

Mode de récupération ou d'élimination des résidus	1992	1994	1996	1998
Récupération des résidus	1 597 600	1 993 510	3 005 590	3 370 870
Résidus solides	1 595 600	1 973 510	2 985 090	3 348 870
Collectes pour recyclage (municipale)	178 600	221 570	300 880	333 670
Collectes pour recyclage (ICI) ¹	1 400 000	1 656 940	2 570 090	2 842 790
Collectes pour compostage (municipale)	17 000	51 000	84 300	90 700
Collectes pour compostage (ICI) ¹	-	44 000	29 820	83 800
Boues municipales – Collectes (compostage/épandage)	2 000	20 000	20 500	22 000
Élimination des résidus	5 513 000	5 189 400	5 491 000	5 705 465
Résidus solides	5 389 000	5 029 400	5 326 500	5 537 465
Incinération	378 000	187 000	199 300	192 300
Enfouissement : LES ² , DET ² , dépotoirs	4 035 000	4 108 000	4 333 600	4 372 865
Enfouissement : DMS ²	976 000	734 400	793 600	972 300
Boues municipales	124 000	160 000	164 500	168 000
Incinération	53 000	65 000	74 200	74 800
Enfouissement	71 000	95 000	90 300	93 200
Grand total des résidus générés	7 110 600	7 182 910	8 496 590	9 076 335
Grand total des résidus solides	6 984 600	7 002 910	8 311 590	8 886 335
Grand total des boues municipales	126 000	180 000	185 000	190 000

tonne/personne/année

Taux annuel de génération de résidus par habitant	tonne/personne/année			
Génération de tous les résidus	0,99	0,99	1,18	1,24
Récupération	0,22	0,27	0,42	0,46
Élimination	0,77	0,71	0,76	0,78
Génération des résidus solides	0,98	0,96	1,15	1,21
Récupération	0,22	0,27	0,41	0,46
Élimination	0,75	0,69	0,74	0,76

1. ICI : industriel-commercial-institutionnel.

2. LES : lieu d'enfouissement sanitaire; DET : dépôt en tranchée; DMS : dépôt de matériaux secs.

Source : RECYC-QUÉBEC.



Communiqué de Presse

Une entreprise québécoise de haute-technologie reçoit un prix prestigieux aux États-Unis :

Le J. Deane Sensenbaugh Award 99 décerné à Biothermica

Montréal le 24 mars 1999. Biothermica, une entreprise québécoise de haute-technologie spécialisée en contrôle de pollution de l'air et valorisation des biogaz, s'est vue décerner le Prix J. Deane Sensenbaugh pour la mise au point de sa technologie Biotox®. Ce prix, décerné par l'A&WMA (Air and Waste Management Association), une association qui regroupe des professionnels et entreprises du domaine de la gestion de l'air et des déchets répartis dans 65 pays, sera remis à l'ouverture de la 92ième conférence annuelle de l'association qui aura lieu du 20 au 24 juin 1999 à Saint-Louis, au Missouri.

"Ce prix de prestige est une reconnaissance très appréciée des efforts constants en recherche et développement déployés par notre équipe" dit M. Guy Drouin, président de Biothermica. "Nous avons su prendre des risques bien calculés et collaborer étroitement avec les intervenants du secteur industriel" ajoute-t-il. M. Drouin, ingénieur, a fondé Biothermica en 1987 avec la collaboration de M. Gérard Gosselin, ingénieur et vice-président. "Ces efforts en recherche et développement sont possibles grâce aux politiques fédérales et provinciales en matière de crédit d'impôt. La mise au point de la technologie Biotox® fut également possible grâce à l'appui du Conseil National de la Recherche du Canada et du Ministère des Richesses Naturelles du Québec. Ce prix offrira une visibilité internationale à une technologie développée au Québec. Nous pouvons en être fiers!" de renchérir M. Gosselin.

Le Prix J. Deane Sensenbaugh fut établi en 1989 pour reconnaître les accomplissements exceptionnels d'une compagnie ou d'un individu dans le domaine du contrôle de la pollution de l'air ou de la gestion des déchets. L'A&WMA, fondée en 1907 est une association à but non-lucratif qui compte plus de 12,000 professionnels répartis dans 65 pays et dont les objectifs sont de renforcer la profession environnementale, d'offrir des réponses scientifiques et technologiques aux problèmes environnementaux et d'assister les professionnels dans leurs décisions environnementales.

Ce prix met en valeur la technologie Biotox® développée par Biothermica au cours des neuf dernières années. Cette technologie fut appliquée avec succès pour le traitement d'émissions industrielles et la réduction des odeurs. Les émissions traitées par la technologie Biotox® contiennent des composés organiques volatils et condensables (COV et COC), des hydrocarbures poly-aromatiques (HAP), souvent cancérigènes et des gaz acides.

Des unités Biotox® sont en opération au Canada et aux États-Unis pour le traitement d'émissions provenant d'usines de bardeaux d'asphalte, de la préparation d'anodes dans les alumineries, de la manufacture de la pâte kraft dans les usines de pâtes et papiers, d'atelier de peinture et d'imprimerie. Les sociétés suivantes se sont dotées du procédé Biotox® : Cascades, Bombardier-Canadair, Alcoa, EMCO, Sylvania, Globe Building Material.

Biothermica est spécialisée en technologie de contrôle de pollution de l'air et en gestion et valorisation du biogaz. En plus de la technologie Biotox®, la société travaille actuellement sur un projet pilote avec une importante firme américaine pour le développement d'une autre technologie environnementale de pointe, le Clinox®, un procédé de filtration des poussières à haute température. La société fut aussi à l'origine du projet de valorisation des biogaz du complexe environnemental St-Michel et est actionnaire de la centrale Gazmont, une centrale de 25 MWe alimentée au biogaz.

Depuis sa fondation, Biothermica s'est vue décerner plusieurs prix pour sa technologie Biotox®: le

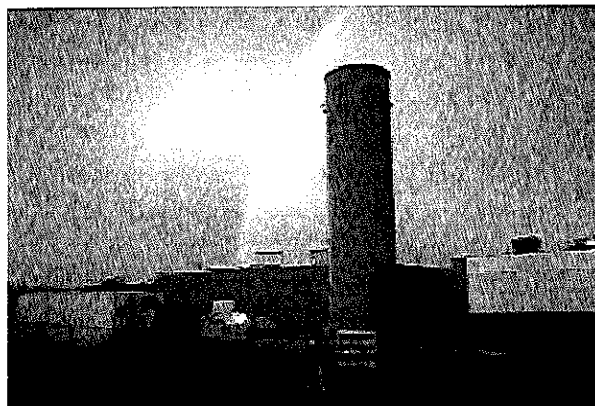
prix Canada Excellence en Affaires, catégorie innovation, décerné par le ministre de l'Industrie du Canada en 1994, le Mérite Environnemental, catégorie entreprise de 100 employés et moins, décerné par le Ministère de l'Environnement et de la Faune en 1997 et le Prix Technologie, catégorie innovation, décerné par le réseau de l'innovation technologique du Québec (ADRIQ) en 1998.

[Retour](#)



Réalisations de Biothermica dans le domaine de la gestion et de la valorisation des biogaz :

- Projet Gazmont
- Projet Lachenaie
- Projet Biogat
- Projet Biodev
- Projet Biosyn



[Retour - Division Énergie](#)



Bienvenue sur le site de Biothermica International Inc.

Biothermica International Inc. est une société de technologie spécialisée dans le développement, l'ingénierie et la construction de projets clé-en-main reliés au contrôle de la pollution de l'air industrielle et plus généralement au traitement thermique des gaz.

Biothermica fournit des technologies et des procédés dans les secteurs du contrôle de la pollution de l'air et de l'énergie.



Échantillonnage sur une unité Biotox®

Division Contrôle de la Pollution de l'Air

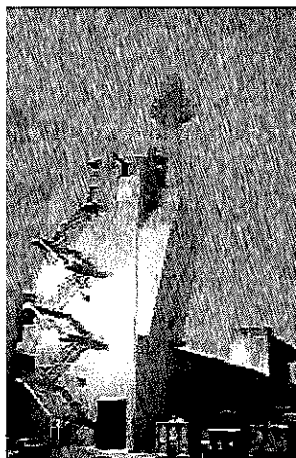
- Oxydation Régénérative des COV et des COC - Procédé BIOTOX®
- Filtre à manche pour Haute Température - Procédé CLINOX®
- Précipitateurs Electrostatiques

Division Biogaz

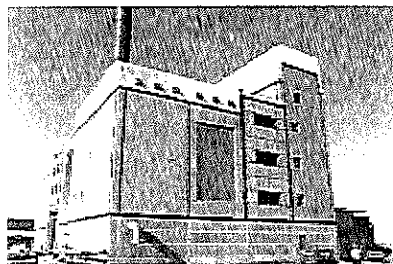
- Le Biogaz : une Ressource à Exploiter
- Design et Construction de Réseaux de Captage de Sites d'Enfouissement - Services Offerts
- Torchère BIOFLARE®

Division Énergie

- Centrales Électriques au Biogaz et à la Biomasse : réalisations
- Financement



Précipitateur Electrostatique



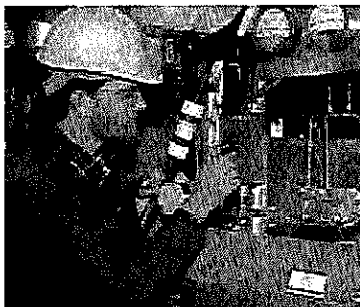
Centrale Électrique Gazmont, 25 MW

Le personnel de Biothermica est engagé dans la recherche et la mise au point de solutions concrètes aux problèmes de pollution de l'air et de valorisation énergétique des gaz et des déchets, au Canada et à l'étranger.



Biothermica assure une réponse innovatrice, intégrée, efficace et rentable à vos problèmes de pollution de l'air tout en minimisant les transferts air-eau-sol.

Grâce à son département de recherche et développement, Biothermica a mis au point le procédé d'oxydation régénérative BIOTOX® qui s'est mérité le Prix Canada Excellence en Affaires, catégorie Innovation, en 1994, le Mérite Environnemental du Québec, 1997 pour ses nouvelles applications dans le secteur de l'aluminium et des pâtes kraft et le Prix Technologie 1998, décerné par l'Association de recherche industrielle du Québec (ADRIQ). Elle a aussi mis au point le CLINOX®, dépoussiéreur à haute température pour le traitement des poussières et particules, et installe des précipitateurs électrostatiques.



La division **Contrôle de pollution de l'air** offre les technologies suivantes :

- Biotox® - Procédé d'Oxydation Régénérative traitant les COV, COC, SRT, HAP et odeurs
- Clinox® - Dépoussiéreur à Haute Température
- Bioflare® - Torchère à Flamme Invisible
- Précipitateur Électrostatique

Accueil
Home

Division
Biogaz

Division
Energie

Division
Pollution de l'air

Pour nous
contacter

Questionnaire
d'application



AVIS AUX MÉDIAS



Six projets réussis d'utilisation de gaz d'enfouissement : des mesures précoces pour diminuer les gaz à effet de serre

OTTAWA -- 8 mars 1999 -- Les sites d'enfouissement produisent du méthane, un gaz à effet de serre. Des projets d'utilisation des gaz d'enfouissement captent ce gaz pour fabriquer de l'électricité et réduire par là même les émissions de gaz à effet de serre. Une série de bulletins techniques publiés aujourd'hui par Environnement Canada présente quelques-uns des projets en cours particulièrement réussis.

Il y a actuellement au Canada 33 décharges où les gaz sont captés, ce qui permet de détruire chaque année l'équivalent de plus de 6 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂). Treize de ces 33 sites utilisent le gaz pour la production d'électricité ou pour le chauffage direct. Les bulletins techniques décrivent six de ces installations, qui constituent des exemples représentatifs de projets ayant réussi au Canada. Actuellement, les gaz d'enfouissement produisent plus de 82 millions de watts d'électricité, soit suffisamment pour répondre aux besoins de 50 000 maisons.

Parmi ces projets ayant bien réussi, on trouve:

- **Le projet de production d'énergie à partir de gaz d'enfouissement de Clover Bar à Edmonton (Alberta)** - Dans ce cas, les gaz d'enfouissement alimentent une usine de production d'électricité, fournissant ainsi 0,9% du carburant nécessaire et produisant environ 6 MW d'électricité (Diminution annuelle de gaz à effet de serre équivalant à 182 000 tonnes de CO₂).
- **Le projet de production d'électricité à partir de gaz d'enfouissement de Lachenaie (Québec)** - On utilise les gaz d'enfouissement d'une décharge privée pour produire 4 MW d'électricité (Diminution annuelle de gaz à effet de serre équivalant à 250 000 tonnes de CO₂).
- **Le projet de production d'électricité à partir de gaz d'enfouissement au complexe environnemental de Saint-Michel à Montréal (Québec)** - Ce projet produit 25 MW d'électricité à partir des gaz d'enfouissement d'une décharge située au centre de la zone urbaine de Montréal (Diminution annuelle de gaz à effet de serre équivalant à 1.1 million de

- **Le projet de production d'électricité à partir de gaz d'enfouissement dans la vallée de Keele à Toronto (Ontario)** - La plus vaste installation d'utilisation des gaz d'enfouissement au Canada produit 30 MW d'électricité pour la ville de Toronto au moyen d'un processus de cycle combiné (Diminution annuelle de gaz à effet de serre équivalent à 1 million de tonnes de CO₂).
- **La décharge de Jackman à Langley (C.-B.)** - À cette installation novatrice, les gaz d'enfouissement alimentent une chaudière qui chauffe une serre durant l'hiver et les soirées froides de l'été alors que le dioxyde de carbone que produit la chaudière permet d'accélérer la croissance des plantes (Diminution annuelle de gaz à effet de serre équivalent à 18 000 tonnes de CO₂).
- **Le projet de production d'électricité à partir de gaz d'enfouissement de Port Mann à Surrey (C.-B.)** - On se sert des gaz d'enfouissement comme carburant dans la fabrication de panneaux muraux à la Georgia Pacific Canada Inc. (Diminution annuelle de gaz à effet de serre équivalent à 40 000 tonnes de CO₂).

Environnement Canada a produit ces six bulletins techniques sur l'utilisation des gaz d'enfouissement pour promouvoir ces techniques au Canada et pour montrer combien ces projets appuient les efforts que déploie le Canada pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé à Kyoto d'agir de manière précoce pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour se procurer un exemplaire de ces six bulletins, on peut appeler l'Informathèque d'Environnement Canada au 1-800-668-6767.

Documents connexes :

- [Utilisation des gaz d'enfouissement - Bulletin technique](#)
(bulletin, 09 mars 1999)

| [La Voie verte](#) | [Archives des communiqués de presse](#) | [English](#) | [Recherche](#) |



Commentaires à : Services des communications ministérielles

Produit mis à jour le : 09 mars 1999

URL de cette page : http://www.ec.gc.ca/presslfg_m_f.htm

Droits d'auteur © 1999. Tous droits réservés.

Canada

Vous êtes sur [La Voie verte](#)^{MC}, le site Web d'Environnement Canada.



- Les ministres \
- Le ministère \
- Air \
- Biodiversité \
- Changements climatiques \
- Développement durable \
- Eau \
- Évaluations
environnementales \
- Matières dangereuses ou
résiduelles \
- Milieu agricole \
- Milieu industriel \
- Pesticides \
- Regards sur l'environnement \
- Terrains contaminés \

Allocution du ministre d'État

**Notes pour l'allocution prononcée par
le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau,
monsieur André Boisclair,**

**sur la position du Québec
face à la mise en œuvre du protocole de Kyoto au Canada**

**Le vendredi 18 octobre 2002
à 10h,
au Château Champlain
Montréal**

Mesdames, messieurs,

Je suis très heureux de vous rencontrer aujourd'hui et de vous informer de la position québécoise que j'entends défendre à la prochaine réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement.

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec

Tout d'abord, je suis très fier de publier le premier Inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec.

Depuis 1990, le ministère de l'Environnement recueille des données sur les émissions atmosphériques de plus de 350 entreprises et institutions québécoises. Il compile aussi des données dans d'autres secteurs dont les transports, l'agriculture et les déchets.

La publication de ces données constitue une première au Québec. Le présent inventaire contient des données recueillies depuis 1990, l'année de référence de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du protocole de Kyoto.

Il convient de souligner également que cet inventaire respecte les directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, organisme relevant de l'Organisation des Nations unies.

Cet inventaire nous révèle qu'entre 1990 à 2000, les émissions des GES au Québec ont augmenté de 2,3 %; alors qu'au Canada, elles ont augmenté de 19,6 %. L'accroissement des émissions au Québec, au cours

de cette période, est inférieur à celui de la population québécoise, dont la croissance démographique fut de 6 %, ainsi qu'à la croissance du PIB, qui lui a crû de 26 %.

Il est aussi à signaler que les émissions de GES par habitant au Québec ont diminué de 3 % entre 1990 et 2000 alors que la moyenne canadienne a augmenté de 9 %. Enfin, les choix énergétiques du Québec lui confèrent un profil d'émissions de gaz à effet de serre tout à fait unique.

En 2000, les secteurs qui ont contribué le plus aux émissions de GES du Québec sont les transports à hauteur de 38 % et l'industrie pour 32,5 %. Le secteur des transports est le principal responsable de la hausse des émissions du Québec entre 1990 et 2000. En effet, les émissions du transport ont augmenté de 14,5 % au cours de cette période. Cet accroissement est en grande partie attribuable à l'utilisation et au nombre toujours croissant de camions légers et de camions lourds sur le réseau routier. Pour leur part, le secteur industriel et celui des déchets affichent une baisse respective de 4,5 % et 13,3 % de leurs émissions de GES pour cette décennie.

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Permettez-moi maintenant de bien situer le débat sur la ratification du protocole de Kyoto. Cette ratification dépend d'une décision du gouvernement canadien, et malheureusement, non d'une décision du Québec. Elle met également en cause de grands enjeux économiques dont une distribution des coûts de transition ainsi que de nouvelles perspectives de marché entre les provinces et territoires.

L'ampleur des enjeux a incité le Québec à poursuivre ses travaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, tel que nous l'avons affirmé depuis trois ans, le Québec appuie la ratification du protocole de Kyoto par le Canada.

- Toutefois, nous exigeons le respect intégral de nos compétences constitutionnelles dans la mise en œuvre de ce traité international sur le territoire québécois. Et dans ce contexte, nous voulons également nous assurer que notre bonne performance en matière d'émission de GES soit pleinement reconnue.
- Ceci dit, nous entendons assumer pleinement nos responsabilités et poursuivre nos efforts de réduction de GES dans nos champs de compétence.
- Nous comptons également tirer profit de tout le potentiel de développement économique qui s'offrira dans le nouveau contexte de décarbonisation de l'économie mondiale.

Pour le Québec, l'adoption du principe de la décarbonisation de l'économie indique notre intention d'encourager, par l'ensemble de nos politiques, la croissance des activités peu émettrices de GES de même que l'adoption de comportements et de modes de consommation qui favorisent une réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que le développement de technologies propres.

Malheureusement, le gouvernement fédéral ne semble pas partager cette vision, car les premières esquisses du plan qu'il s'appête à déposer tentent déjà de minimiser l'impact de la mise en oeuvre du Protocole sur les secteurs fortement émetteurs de GES, dont celui de la production d'hydrocarbures.

Un système de permis échangeables devrait faire en sorte que les réductions se fassent là où elles coûtent le moins cher. Sur ce, on constate que la proposition fédérale introduit une perversion dans le modèle. Par exemple, la proposition de morcellement du secteur de production thermique d'électricité en de multiples sous-secteurs n'encourage pas la conversion à des énergies moins émettrices. Ainsi, elle prive le Canada de ses possibilités de réduction les moins coûteuses.

Le projet fédéral d'allocation des permis avantage les secteurs en forte croissance, dont ceux du charbon et des sables bitumineux, localisés principalement dans l'Ouest et ce, au détriment des secteurs manufacturiers dont la plus forte concentration se situe en Ontario et au Québec.

Les permis représenteront désormais un actif pour une entreprise. Aussi, ce type d'allocation entraînera au Canada, un transfert de richesse en faveur des secteurs de la production énergétique au gaz et des sables bitumineux au détriment du secteur manufacturier.

De plus, les entreprises qui ont pris des mesures de réduction ou qui émettent peu de GES sont pénalisées. Par exemple, l'utilisation de l'année 2010 comme année de référence pour l'allocation des permis désavantage les secteurs qui ont réduit leurs émissions de GES depuis 1990. Et de ce fait, cela constitue une incitation à augmenter ses émissions d'ici 2010. Tel est le cas du secteur manufacturier canadien dont les émissions n'augmenteraient que de 3 %, alors qu'au cours de cette période, les émissions de l'industrie des combustibles fossiles auront crû de façon vertigineuse de 131 %.

Dans les faits, cette approche est à l'opposé de notre vision, car elle cherche à protéger les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre. Nous sommes bien loin du principe pollueur-payeur! Nous nous dirigeons allégrement vers le pollueur-payé!

Je me dois également de vous signaler que les sources d'énergie non émettrices, dans ce système pancanadien de permis échangeables, ne jouissent d'aucune reconnaissance, soit par l'intermédiaire de permis ou d'autres bénéfices pour leur contribution à diminuer les émissions de GES.

Le Québec réclame depuis plus trois ans une approche équilibrée de répartition de l'objectif canadien; une approche qui assurerait la reconnaissance de la performance québécoise en matière de réduction d'émission de GES depuis 1990 ainsi qu'une décarbonisation à moyen terme de l'économie canadienne. Or, l'approche préconisée actuellement par le gouvernement canadien ne répond pas à ces objectifs et serait particulièrement désavantageuse pour le Québec.

Vers une entente-cadre Canada-Québec

Dans le contexte où il appuie la ratification du protocole de Kyoto , où il présente un profil d'émission de GES unique au Canada et où il rejette le système d'allocation de permis tel que proposé, le Québec demande une entente Canada-Québec de mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur son territoire. Une telle entente permettrait d'assurer la cohérence des politiques et mesures mises en œuvre au Québec ainsi qu'un usage plus efficient des sommes investies et de concentrer les efforts gouvernementaux sur les occasions de développement économique engendrées par la création d'un marché international structuré du carbone.

Il importe maintenant que le Québec réagisse fortement pour dénoncer l'approche mise de l'avant par l'approche fédéral.

J'aimerais maintenant vous présenter la Déclaration du Québec à propos de la mise en œuvre du protocole de Kyoto au Canada.

Je souhaite qu'un grand nombre de citoyens et d'associations de tous les horizons se joignent aussi à cette Déclaration.

Liste des partenaires



Dernière mise à jour : 2002-10-18

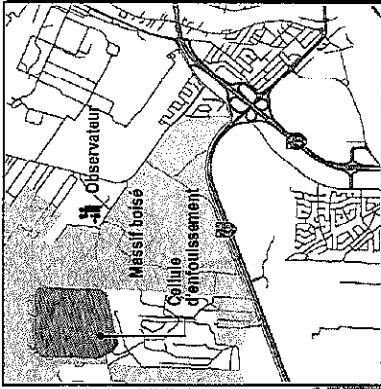
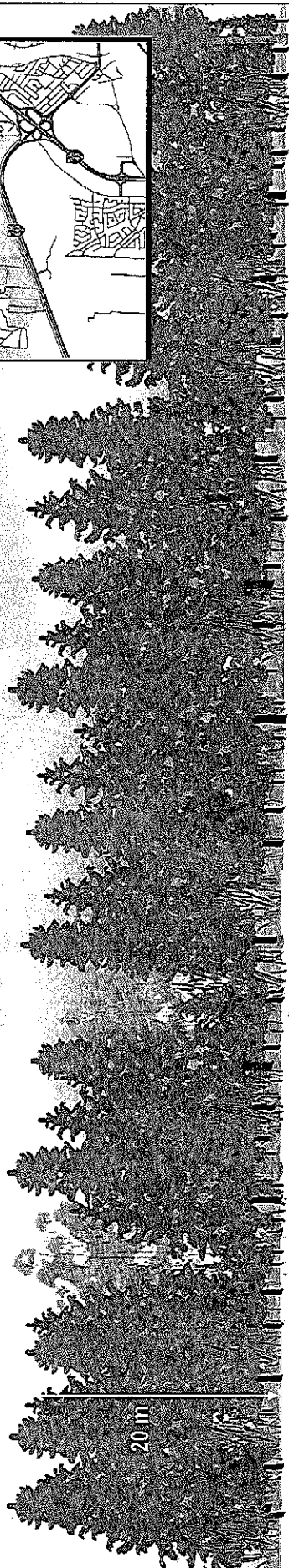
| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) | [Votre opinion compte](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2002

VUE DU SITE À UN KILOMÈTRE

Situation réelle
Avec écran végétal



Terrain naturel

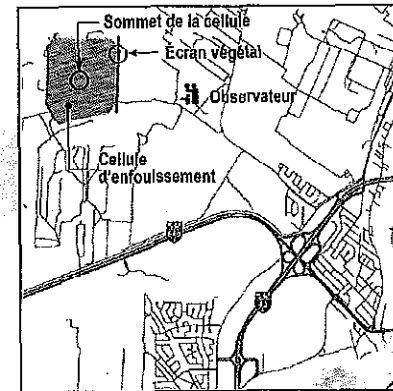
100 m
de l'observateur

OBSERVATEUR

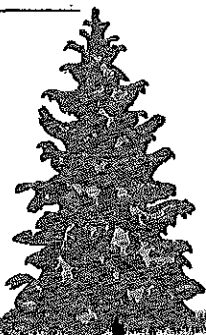
Vue en coupe effectuée avec le logiciel Sketch Manager
(logiciel générateur de modèles numériques de terrain, 3D)
Basses numériques simplifiées :
Cellule : GSI Environment, plan M1-2849-64
(épaisseur des courbes de niveau : 1 m)
Topographie du lieu d'enfouissement : BD70, 1 : 20 000, MRP, feu 03, fuseau 8
(épaisseur des courbes de niveau : 10 m)

VUE DU SITE À UN KILOMÈTRE

Situation hypothétique¹
Écran végétal présent uniquement sur la propriété de BFI



20 m



Sommet de la cellule

Cellule
d'enfouissement

1,5 km
de l'observateur

Écran végétal sur
la propriété de BFI

1,0 km
de l'observateur

100 m
de l'observateur

Terrain naturel

OBSERVATEUR

Note 1 : La situation représentée est improbable puisque cela supposerait qu'au moins neuf lots à bois fassent l'objet simultanément d'une coupe à blanc. Or cette intervention n'est permise par la MRC des Moulins que si elle répond aux dispositions d'un plan d'aménagement forestier élaboré par un ingénieur forestier.

Vue en coupe effectuée avec le logiciel Vertical Mapper
(logiciel générateur de modèle numérique de terrain, 3D)

Bases numériques utilisées :
Cellule : GSI Environnement, plan M1-2549-54
(équidistance des courbes de niveau : 1 m)

Topographie du terrain environnant - BDTQ, 1 : 20 000, MRN, Nrd 83, fuseau B
(équidistance des courbes de niveau : 10 m)

Québec 


Accueil Plan du site Courrier Votre opinion

Communiqué

Cabinet du ministre d'Etat aux Affaires municipales et à la Métropole - Début des audiences publiques sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto au Québec

QUEBEC, le 17 fév. /CNW Telbec/ - Le ministre d'Etat aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, annonce que la tenue des audiences publiques sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto au Québec, devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale, débutera le mardi 18 février 2003.

"Le but de cet exercice est de développer une vision collective de l'importance de l'enjeu des changements climatiques. Il vise aussi à identifier des moyens pour relever les défis qui sont les nôtres en matière de lutte aux gaz à effet de serre, dans le contexte de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto au Québec", a mentionné le ministre.

Des experts et des scientifiques, dont plusieurs d'envergure internationale, participeront aux audiences. Parmi ceux-ci, mentionnons M John Drexhage, directeur du Département des changements climatiques de l'Institut international de développement durable, à Ottawa, qui traitera des systèmes de permis échangeables, et M. Elliot Diringer, directeur du Département des stratégies internationales au "Pew Center on Global Climate Change", à Washington, qui décrira l'approche américaine face aux changements climatiques.

Par ailleurs, l'approche européenne de répartition du fardeau de réduction des gaz à effet de serre sera exposée par Madame Dian Phylipsen, chef du Bureau international sur les changements climatiques, d'Ecofys, en Hollande. De plus, les mécanismes de fonctionnement du marché du carbone seront expliqués par M. Michael J. Walsh du "Chicago Climate Exchange".

D'autres conférenciers de prestige se feront entendre, tels que M. Georges Beauchemin, président-directeur général du Consortium Ouranos, et M. Claude Villeneuve, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, spécialiste bien connu des questions relatives aux changements climatiques.

"Mais c'est surtout grâce à l'apport précieux des idées et commentaires des Québécoises et des Québécois, reçus au cours de ces audiences, que cette commission parlementaire atteindra son but, soit d'enrichir la réflexion gouvernementale en vue d'une stratégie d'action concertée qui reflète la spécificité du Québec et son engagement envers les générations futures", a conclu M. Boisclair.

Sources :

Martin Lévesque
Attaché de presse
Cabinet du ministre d'Etat aux
Affaires Municipales et à la
Métropole, A l'Environnement
et à l'Eau
Tél. : (418) 521-3911

Huguette Proulx
Conseillère en communication
Direction des communications
Tél. : (418) 521-3823 poste 7085

-30-

Autres communiqués diffusés par cet organisme

Envoyez ce communiqué à une adresse électronique

